

VILLAGE D'ENFANTS

JUILLET / AOÛT 2018



MAISON
POUR
TOUS
BAR SUR AUBE
Centre Social

Par

Amélie Petitfrère & Jérémy Vasseur,
Équipe de direction du Club Enfants
MPT Centre Social de Bar-Sur-Aube
5 rue Abbé Riel
10200 BAR-SUR-AUBE
Tél. : 03.25.27.31.25
www.enfants.mpt-barsuraube.fr

SOMMAIRE

I.	La présentation de la structure	2
A.	L'organisateur	2
B.	L'environnement.....	3
C.	La responsabilité de l'accueil de loisirs	3
D.	L'inscription et les tarifs	4
E.	Les moyens	6
II.	Le fonctionnement	8
A.	La composition des équipes d'encadrement	8
B.	Qu'est-ce qu'un Village d'enfants ?	8
C.	Pourquoi un Village d'enfants ?	9
D.	La répartition des enfants	9
E.	Les objectifs pédagogiques.....	9
F.	Une journée type au Village d'enfants	11
G.	Le Conseil de Médiation et le règlement intérieur	15
H.	La procédure d'évacuation	17
I.	L'économie locale	17
III.	Places, rôles et évaluations.....	19
A.	La place de l'enfants et de l'adulte dans le Village	19
B.	Le rôle et les fonctions de l'équipe pédagogique	19
C.	Les points négociables.....	21
D.	Les points non-négociables	21
E.	Les moyens d'évaluation	22
	Annexe.....	23

I. LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A. L'ORGANISATEUR

Maison Pour Tous centre social de Bar-sur-Aube

5 rue Abbé Riel

10200 BAR-SUR-AUBE

Tél. : 03 25 27 31 25

mpt-barsuraube@wanadoo.fr

www.mpt-barsuraube.fr



La Maison Pour Tous est une association loi 1901 créée en 1967 dont la volonté est d'offrir aux jeunes et aux adultes un lieu d'animation, un espace de rencontre et d'échanges ainsi qu'un accès à la culture. La politique de la ville concernant la jeunesse n'a été confiée à la MPT qu'en 2007 ; le centre de loisirs, géré par l'Association familiale, a alors rejoint la MPT à cette date. Elle est agréée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis le 1^{er} octobre 2010 et est fédérée au réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de l'Aube.

Elle est présidée par Francis PARISOT et sous la direction de Yann FOREST.

- Les finalités : la M.P.T. veut par son projet associatif...
 - Permettre l'accès aux activités sportives et culturelles à tous les publics notamment à ceux vivant dans une situation sociale difficile ou en situation de handicap
 - Permettre le brassage social, intergénérationnel et créer du lien social
 - Permettre la prise de responsabilité
 - Être un lieu d'expression des différentes cultures
 - Favoriser la rencontre
- Elle souhaite renforcer son engagement social en voulant :
 - Renforcer l'accompagnement des publics en difficultés (handicap, etc.)
 - Prendre davantage en compte la famille
 - Être au service de la vie associative tournée vers la population
 - Renforcer la place des bénévoles

B. L'ENVIRONNEMENT

L'accueil de loisirs est situé au sein des locaux de la M.P.T. Centre Social et dispose donc d'un accès à de nombreuses salles qui seront présentées par la suite (Cf. Schéma des locaux en annexe). Le Club Enfants peut accueillir jusqu'à 70 enfants entre 3 et 11 ans. Les enfants de 2 ans et demi peuvent être accueillis à condition que les parents obtiennent une dérogation auprès d'une PMI (celle de Bar-sur-Aube étant située au Centre Médico-Social, 8 rue Saint-Pierre).

Le centre fonctionne tout au long de l'année sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires (zone B). L'accueil s'effectue à la demi-journée ou bien en journée complète ; il peut comprendre le repas du midi et le goûter à partir de 16 heures. La structure ouvre dès 7h15 et ferme à 18h30.

L'accueil de loisirs est localisé dans le centre-ville de Bar-sur-Aube; une commune comptant plus de 5 000 habitants. Elle est située au Sud-Est du département de l'Aube (10) dans la région Grand-Est (anciennement Champagne-Ardenne). La commune est desservie par la ligne de voie ferrée Bâle-Paris. Elle se trouve à près d'une heure de route de l'agglomération Troyenne (Aube, 10) et à quarante-cinq minutes de Chaumont (Haute-Marne, 52).

C. LA RESPONSABILITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est responsable de chaque enfant adhérent dès qu'il est confié aux animateurs présents dans la structure. Pour le départ, les enfants sont confiés à la personne chargée de les récupérer. Aucun enfant n'est autorisé à quitter le centre de loisirs seul excepté si les parents ou tuteurs légaux ont fourni au responsable un document écrit, daté et signé, autorisant cela et que ce dernier ait au moins 9 ans.

Lors de l'inscription, les familles peuvent définir les personnes susceptibles de venir chercher leur(s) enfant(s). Si une autre personne devait exceptionnellement se charger de la récupération des enfants, il est nécessaire que le responsable ait été averti auparavant et de préférence avec une trace écrite. L'équipe d'animation réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf sur ordonnance et avec leur emballage complet.

D. L'INSCRIPTION ET LES TARIFS

Le coût de l'adhésion s'élève à 8€ par enfant pour l'année en cours, c'est-à-dire du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019. Le dossier d'inscription doit contenir les éléments ci-dessous pour être complet :

- Une fiche de renseignement
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une photocopie du carnet de vaccination à jour (vaccins obligatoires minimum, soit le DPT)
- Un accusé de réception et d'acceptation du règlement intérieur du centre de loisirs
- La charte d'engagement signée par les parents et les enfants
- Une notification de droit à l'aide aux vacances et temps libres obtenu (si la famille en bénéficie) ou encore le numéro d'allocataire CAF ou MSA.
- Une attestation d'assurance extrascolaire
- *(Facultatif)* Un Projet d'Accueil Individualisé pour la mise en place d'aménagement et/ou prise en charge particulière des enfants ayant des problèmes de santé ou en situation de handicap.

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet de la MPT dans la partie Club Enfants ou retiré directement auprès du secrétariat.

Des plaquettes de présentation du projet sont mises à disposition plusieurs semaines avant le début des vacances scolaires et sont distribuées à la MPT Centre Social, dans les écoles, chez des partenaires ainsi que chez des commerçants de la commune de Bar-sur-Aube. De plus, le programme quotidien est affiché dans la structure.

Les inscriptions peuvent se faire soit en ligne via notre site internet, soit en remplissant une feuille d'inscription à remettre directement à notre secrétariat, soit téléphoniquement en dernier recours.

En ce qui concerne les mercredis, l'inscription doit être faite 48h à l'avance au plus tard ; au-delà, la prise en charge de l'enfant ne serait pas garantie.

Pour les vacances scolaires, les périodes d'inscriptions sont fixées entre chaque vacance. Il est toujours possible de s'inscrire après les dates officielles d'inscriptions mais la prise en charge des enfants ne serait pas toujours garantie dans un souci de recrutement d'animateurs/-trices supplémentaires et/ou de commande

La validation d'une inscription est prise en compte si le dossier est complet et dès que les journées et/ou demi-journées de présence de l'enfant ont été payées.

Pour toute modification concernant la venue de l'enfant, il est nécessaire de prévenir au plus tard 48h à l'avance (restauration comprise). En cas d'imprévu (maladie, etc.), il est nécessaire de transmettre un justificatif.

Toute absence non signalée et/ou injustifiée est facturée. En effet, les repas commandés ont un coût ; il en va de même pour le recrutement d'animateurs/-trices supplémentaires variable en fonction du nombre d'enfants inscrits.

La CAF et la MSA peuvent verser une aide dès que l'enfant est accueilli une journée complète au centre de loisirs. Une famille peut bénéficier de cette aide en fonction des critères de la CAF ou de la MSA (Cf. tableau).

A la demande de la CAF, la structure d'accueil n'est plus autorisée à demander des suppléments obligatoires dans la participation aux sorties organisées mais les dons restent possibles. Si des sorties sont organisées, le centre peut rester ouvert aux enfants qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre sous certaines conditions (se renseigner auprès de l'équipe d'animation dans ces situations).

Tarifs en vigueur depuis le 10 juillet 2017 :

Tranche Quotient Familial						
	Enfants de Bar sur Aube			Enfants de l'extérieur		
	Journée sans repas	Journée avec repas	$\frac{1}{2}$ avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	$\frac{1}{2}$ avec repas
De 0 à 300	0,70 €	0,90 €	0,80 €	2,90 €	4,50 €	3,65 €
De 301 à 500	1,60 €	2,40 €	2,00 €	3,50 €	5,40 €	4,40 €
De 501 à 700	3,10 €	4,90 €	4,00 €	4,20 €	6,60 €	5,30 €
De 701 à 900	4,00 €	5,90 €	4,80 €	5,40 €	7,95 €	6,40 €
De 901 à 1100	6,20 €	10,20 €	8,20 €	7,30 €	11,90 €	9,60 €
> 1101	7,55 €	12,25 €	9,85 €	8,80 €	14,30 €	11,90 €
Demi-journée	1 journée divisée par 2					
Repas		5,00 €			5,00 €	

Concernant les camps et séjours de 3 jours minimum et de 6 jours maximum, la CAF et la MSA peuvent aussi verser une aide selon le quotient familial.

De plus, tout enfant baralbin de 4 à 16 ans peut aussi bénéficier d'un bon mairie (à obtenir auprès de notre secrétariat) de 4,10€ par jour dans la limite de 15 jours par an.

La Jeunesse Plein Air (JPA)¹ peut apporter un soutien financier sur les camps (sous conditions).

¹ Organisme militant pour le départ en vacances des enfants. Le soutien financier ne concerne que les séjours et l'obtention d'un financement est variable selon différents critères d'éligibilité.

E. LES MOYENS

1. Les locaux et moyens de transport

Les locaux de la MPT Centre Social mis à disposition par la commune de Bar-sur-Aube comprennent quatre salles d'activités incluant une ludothèque, une petite salle supplémentaire en période de vacances scolaires uniquement, une cour avec préau et des sanitaires. La salle d'arts plastiques est inaccessible depuis le 13 avril 2017 et en attente de travaux. Elle dispose aussi de zones de stockage de matériels, exclusivement accessibles au personnel, dans la cour ainsi qu'aux étages du bâtiment.

Des salles supplémentaires en-dehors de la structure peuvent aussi être utilisées notamment à l'ancien collège (9 rue du Collège) avec la salle de la section Arts Plastiques et l'espace de restauration ainsi que deux salles socio-culturelles : une au quartier des Miniets mis à disposition par la commune et une au quartier des Varennes louée par Mon Logis.

Par le biais de la commune de Bar-sur-Aube, la MPT peut aussi avoir un accès à d'autres équipements notamment au complexe sportif (COSEC), à la médiathèque Albert Gabriel et utiliser un minibus, véhicule à 9 places (sur réservation auprès du COSEC et dans la limite des disponibilités).

Par le biais du lycée Gaston Bachelard, une convention est signée et nous permet d'utiliser un deuxième minibus. De plus, il est possible d'accéder à leur ancien gymnase sur demande auprès de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (CCRB).

La commune dispose aussi d'une gare, nous permettant ainsi un déplacement par les voies ferroviaires. Enfin, nous avons la CCRB, des associations et d'autres organismes privées qui nous permettent l'utilisation de cars ou minibus.

2. Les moyens humains

- Le conseil d'administration de l'association
- Le bureau
- L'équipe d'animation
- Les bénévoles (dont les parents)
- Les intervenants rémunérés
- Des stagiaires Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), BPJEPS, BAFA, etc...

3. Le budget

Le budget alloué est versé par :

- [La Caisse d'Allocation Familiale de l'Aube \(CAF\)](#)
 - [La Mutualité Sociale Agricole Sud-Champagne \(MSA\)](#)
 - [La commune de Bar-sur-Aube](#)
 - [Le Conseil Départemental de l'Aube](#)
 - [Jeunesse Plein Air \(JPA\)](#)
 - Les familles adhérentes
-
- Possibilité d'obtenir des fonds par des organismes / entreprises privés
 - Possibilité d'actions d'autofinancement
 - Possibilité de recevoir des dons divers

4. Le matériel

Du matériel pédagogique et le mobilier sont mis à la disposition des membres du Village pour réaliser leurs animations et projets. Dans un souci écologique et financier mais aussi en lien avec la pédagogie Reggio, ce matériel doit majoritairement être de la récupération.

Il pourrait être envisagé un budget hebdomadaire auprès des membres du Village pour un ou plusieurs achats validés lors d'un forum.

II. LE FONCTIONNEMENT

A. LA COMPOSITION DES EQUIPES D'ENCADREMENT

- **JUILLET 2018**

- 1 directrice BPJEPS
- 1 directrice adjointe BAFA
- 3 animatrice/-teurs BAFA
- 2 animateurs/-trices stagiaires BAFA

- **AOÛT 2018**

- 1 directeur DUT Carrières Sociales option ASSC
- 1 animatrice CQP périscolaire
- 2 animatrice/-teurs BAFA
- 2 animateurs/-trices stagiaires BAFA

A ces équipes peuvent s'intégrer :

- D'autres stagiaires BAFA qui sont susceptibles d'être pris en charge (si possible)
- Des stagiaires FAJ (en partenariat avec l'Entraide et la Mission Locale de la Côte des Bars) peuvent intervenir ponctuellement
- 1 jeune en mission de service civique
- 1 jeune en mission de Service Volontaire Européen (SVE)
- Des bénévoles dont des parents ou des jeunes du Club Ados

Dans le cas où la fréquentation serait supérieure à celle estimée, des animateurs et animatrices de confiance, disposant généralement du BAFA ou équivalence, sont embauchés ponctuellement.

B. QU'EST-CE QU'UN VILLAGE D'ENFANTS ?

Le « Village d'enfants » est un environnement inventé et construit par une société² incluant majoritairement des enfants sans pour autant exclure les adolescents et les adultes. Chaque membre fait partie intégrante du Village et, par l'accompagnement de l'adulte voire de ses pairs, peut réaliser individuellement ou collectivement ses projets, mettre en œuvre ses idées.

² Nous avons fait le choix de choisir la notion de « société » car notre projet de Village d'enfants vise à former des groupes sociaux constitués de personnes qui se réunissent pour une activité ou des intérêts communs.

C. POURQUOI UN VILLAGE D'ENFANTS ?

Le centre de loisirs de la MPT centre social de Bar-sur-Aube veille à l'épanouissement de l'enfant à travers une multitude de pratiques pédagogiques issues de l'éducation populaires mais aussi de pédagogies dites « alternatives » depuis 4 années.

La première étape de la démarche consistait à créer un environnement global propice à l'acquisition d'habiletés sociales et de connaissances ; l'intégration de valeurs favorisant le vivre-ensemble était nécessaire. La deuxième étape avait pour objectif de développer un accueil pour tous quel que soit sa différence (handicap, immigration, etc).

Après des temps de réflexions, de recherches, auxquels s'est ajoutée la formation d'Amélie Petitfrère auprès de l'organisme « Cités d'enfants », nous avons décidé de passer à la troisième étape, celle de la création d'un Village d'enfants. Celle-ci renforce les deux premières étapes et prend en compte l'enfant individuellement, l'amène à prendre des responsabilités, à développer un nombre varié de compétences liées à ses besoins, ses envies, son rythme. Chaque enfant fait partie intégrante de la communauté et chacun a la possibilité de s'exprimer sous différents moyens.

D. LA REPARTITION DES ENFANTS

Les différentes tranches d'âges sont confondues : les termes de *P'tits Bouts*, qui accueillaient les enfants de 3-6 ans, et de *Kids*, 6-11 ans, sont supprimés pour laisser place à une multitude de petits groupes autonomes partageant un projet, un intérêt commun.

Chaque membre est égal à l'autre quelques soient ses capacités, ses expériences de vie. Cette égalité permet l'acceptation de la différence. Chaque membre dispose de savoirs, de compétences qui lui sont propres et peut donc toujours les partager à l'autre.

E. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

De nombreux objectifs ont été fixés dans la construction du projet « Village d'enfants » ; ceux-ci ont été classés dans quatre objectifs généraux.

- **Épanouissement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte dans l'agissement libre sur leur vie sociale**
 - Favoriser l'interaction intergénérationnelle et entre pairs
 - Libérer l'expression sous différents supports
 - Circuler librement au sein de la structure d'accueil
 - Instaurer une programmation ouverte aux idées émergentes des membres
 - Respecter le rythme de chaque enfant individuellement

- **Développement de l'apprentissage par le biais de pratiques alternatives, collectives et individuelles**

- Mettre en place des ateliers favorisant l'autonomie des enfants
- Mettre à disposition de manière adaptée le matériel et les outils pédagogiques pour garantir l'émergence de projets, d'idées à partir de ceux-ci et/ou permettre d'agir en autonomie
- Acquérir des compétences et des connaissances en lien avec un sujet ou une thématique
- Développer un système de tutorat
- Utiliser des pratiques concrètes donnant du sens aux activités menées
- Valoriser les compétences acquises et les actions menées

- **Co-construction d'un environnement favorable à une mobilisation solidaire des participants au projet**

- Mettre en place des temps dédiés favorisant l'expression de chaque membre (forum, etc)
- Mettre en œuvre des temps de réflexions collectives pour les prises de décisions concernant la société dans la globalité
- Développer des capacités de leadership et/ou la force de proposition
- Créer des projets individuels mais aussi collectifs encourageant la coopération entre les membres
- Partager ses compétences et connaissances, les mettre en commun dans un projet similaire pour permettre l'entraide entre les différents membres

- **Éveil à des valeurs qui sensibilisent à des qualités humaines favorisant le vivre-ensemble et le respect au sein d'une communauté**

- Mettre en place des pratiques d'éducation populaire et d'éducation à la citoyenneté
- Créer un Conseil de médiation représentatif en termes d'âges de l'ensemble des membres pour faire respecter et proposer des règles de vie évolutives
- Développer le respect du vivant et du matériel
- Accepter la différence

07h15 – 09h00 : Accueil du matin, pointage³

09h00 – 09h30 : Forum

09h30 – 09h50 (chaque lundi) : Élection du Conseil de médiation et de sa présidence

09h30 – 11h15 : Activités/ateliers fixés au forum

11h15 – 11h30 : Finition des activités en cours et rangement

11h30 – 13h00 : Repas (en 2 services selon l'effectif)

13h00 – 13h50 : Accueil du midi, pointage et temps calme⁴

13h50 – 14h10 : Forum

14h10 – 16h00 : Activités/ateliers fixés au forum, préparation du goûter

16h00 – 16h30 : Goûter et temps des avis

16h30 – 18h30 : Accueil du soir, pointage

- **Les différents accueils de la journée**

L'accueil du matin se fait entre 7h15 et 9h00, horaire du forum de la matinée.

L'accueil du soir débute, quant à lui, vers 16h30 et s'achève à 18h30.

Concernant les enfants inscrits à demi-journée et en fonction de l'inscription à la cantine ou non, ceux-ci peuvent être déposés ou récupérés entre 11h30 et 12h00 puis entre 13h00 et 13h50.

Les parents et leurs enfants sont accueillis par un(e) animateur/-trice à l'extérieur, près de l'accueil de la MPT si la météo le permet. Autrement, cet accueil est effectué dans le couloir d'entrée du Club Enfants. L'animateur/-trice est chargé(e) de noter l'heure d'arrivée ou de départ des enfants au quart d'heure près et valide leur arrivée ou départ. Celui-ci ou celle-ci doit rester disponible pour les enfants et surtout les parents.

Pendant les accueils de la journée, les membres ont accès à :

- des jeux/activités libres
- du matériel et des matériaux pour la mise en place ou la poursuite de projets
- l'espace de repos pour s'allonger et éventuellement faire la sieste
- un outil pédagogique auprès de l'animateur/-trice chargé(e) du pointage pour faire part de son humeur du jour

³A l'arrivée et au départ des enfants, ceux-ci doivent se présenter auprès de l'animateur/-trice en charge de contrôler les présences et indiquer leur humeur du jour.

⁴Temps où les enfants doivent respecter la sérénité d'autrui à travers des activités calmes ou en faisant en se reposant.

- **Les Forums**

Le forum est un temps de concertation entre les différents membres où sont décidées les missions quotidiennes, des propositions de projets, des propositions de règlements du Conseil de médiation (voir dans *Règles et sécurité*) et/ou des pistes d'amélioration.

2 forums sont organisés par jour, un en matinée de 9h00 à 9h30 et un second de 13h50 à 14h10, et se construisent sur la base d'un débat-pétale (voir déroulement dans l'*Annexe*). Le choix de cet outil d'expression d'éducation populaire nous semble le plus adapté à notre connaissance pour favoriser l'expression orale de tous au sein d'un groupe important.

Les groupes constituant les différents pétales comprendraient en moyenne 6 à 8 membres (variable selon l'effectif global).

La sélection des membres de chaque groupe se ferait suivant différentes catégories modifiées chaque jour (ex : couleur des yeux, tailles, âges, couleur de chaussettes, etc).

- **Le Conseil de Médiation :**

Le Conseil de Médiation est une instance de prises de décision traitant les différentes plaintes des membres ayant constaté des manquements au règlement intérieur fixé par les membres.

Ce collectif est représentatif en termes d'âges et a pour volonté de faire respecter les différentes règles qui auront été proposées et validées à la majorité absolue par l'ensemble des membres présents le jour du vote (voir description détaillée du fonctionnement plus bas).

Il est élu hebdomadairement lors du forum du lundi et se rassemble quotidiennement à 11h00 à la cantine pour étudier les différentes plaintes.

Un ou plusieurs enfants assurent le rôle de « l'appelleur » ou du « crieur » (terme en réflexion) visant à annoncer le début des forums. L'usage d'instruments musicaux ou de chants seraient encouragés.

- **Le passage aux sanitaires**

L'hygiène de soi ne doit pas être négligée et plus particulièrement au moment du repas. Les enfants se rendront aux toilettes régulièrement avec un suivi plus particulier envers les enfants de moins de 6 ans.

Un(e) animateur/-trice doit toujours veiller à limiter tout débordement notamment lié à l'utilisation de l'eau et soutenir les plus jeunes aux toilettes.

Les enfants de 3 à 5 ans se rendront dans les sanitaires des filles qui disposent de toilettes adaptées. À partir de 6 ans, les garçons se rendent dans les sanitaires qui leur sont destinés.

- **Les temps du midi**

Pour le déjeuner, les enfants se rendent dans la salle de cantine de l'ancien collège. En cas d'effectif important et afin de favoriser la convivialité et les échanges tout en limitant une hausse importante des décibels, le repas du midi s'effectuera en deux temps : un premier service (de 11h30 à 12h15) et un second service se fait de 12h15 à 13h00.

Les enfants choisissent leur place et s'installent autour des différentes salles. Avant d'entamer le repas, les membres de chaque table se répartissent les rôles du jour : nettoyage de la table, distribution du pain, du fromage, du dessert, etc. Dans le cas où plusieurs enfants souhaitent exercer l'un des rôles ou aucun d'entre eux, ceux-ci doivent alors tirer à la courte-paille pour une prise de décision aléatoire.

L'entrée et le plat principal sont mis à disposition au centre de chaque table et comprennent les quantités exactes par rapport au nombre de places. Les enfants doivent donc veiller à la bonne répartition des aliments. Le pain, un morceau de fromage et un dessert sont distribués selon leur rythme. Pendant le repas, chaque enfant devra goûter chaque aliment (sauf contre-indication médicale) afin d'être en capacité de donner son appréciation réel des aliments à consommer. Les enfants ne seront pas forcés à ingérer les aliments en cas de refus non négociable.

Des jeux seront mis à disposition pour les membres des tables ayant terminé leur repas plus tôt que prévu.

L'accès aux cuisines est formellement interdit aussi bien aux enfants qu'aux animateurs/-trices pour des raisons d'hygiène.

- **Le temps calme**

Entre 13h00 et 13h50 s'effectue l'accueil des enfants étant inscrits l'après-midi. Pendant cette période, les enfants n'étant pas ou plus à la cantine sont livrés à un temps dit « calme » pour qu'ils puissent se reposer et digérer tranquillement avant d'entamer la seconde partie de la journée.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses compagnons et ses animateurs/-trices. Les animateurs/-trices doivent rester disponibles auprès des enfants mais aussi être à l'écoute des parents afin de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes.

Pendant ce temps calme, les animateurs/-trices mettent à disposition et proposent des jeux et activités cohérentes avec cela. Voici ci-dessous une liste de potentielles activités possibles :

- Lecture à la bibliothèque
- Recherches de documentations
- Sieste / repos

- Transmissions de messages au facteur ou à la factrice
- Ateliers détente
- Jeux de société calmes
- Temps d'échanges, discussion à visée philosophique
- Évaluation des comportements et/ou des émotions

- **Le temps des avis**

Le temps des avis est un temps d'échanges facultatif entre les différents membres qui se déroule en fin de journée vers 16h. Il permet de dresser le bilan de la journée en donnant notamment son appréciation et les raisons de celle-ci. De plus, chaque enfant a la possibilité de mettre en avant ce qu'il a pu apprendre.

Le temps des avis se déroule généralement vers le moment du goûter.

- **Le goûter**

Une équipe de membres assure la « boulangerie » chaque jour. Ceux-ci sont chargés de la préparation de goûter et de sa distribution. La boulangerie est positionnée dans un lieu défini en forum et ouvre entre 16h et 16h30. Son accès est libre et les « boulangers » doivent veiller à ce que tous aient pu bénéficier.

- **Les sorties**

Des sorties organisées peuvent avoir lieu. L'équipe d'animation doit prévoir alors pour chacune d'entre elles :

- 2 fiches de sortie listant les noms et prénoms des enfants et accompagnateurs (une pour la direction à laisser dans la structure et une pour les animateurs qui accompagneront). La date et la destination doivent être inscrites sur la liste
- Sur ces fiches sont indiqués les horaires de départ et d'arrivée ainsi que la date et la destination. L'information aura été au préalable affichée sur le tableau / mur d'informations pour informer les parents
- Les fiches sanitaires des enfants qui y participent
- Une trousse de secours et les médicaments des enfants disposant d'une ordonnance
- Le goûter, les gobelets, l'eau, le papier toilette, ...
- Des vêtements de rechange pour les plus jeunes
- Sacs plastique pour les enfants malades en car

La préparation des sorties doit être effectuée en majorité la veille par les animateurs/-trices référent(e)s afin d'éviter d'être dans la précipitation le moment venu et de générer du retard. Le bon sens est de rigueur pour chacune des actions menées durant l'accueil pour ne pas mettre en danger les enfants qui sont sous la responsabilité des animateurs.

G. LE CONSEIL DE MEDIATION ET LE REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil de Médiation est une collectif, représentatif en termes d'âges, qui a pour volonté de faire respecter les différentes règles de vie⁵ qui auront été proposées et validées à la majorité absolue par l'ensemble des membres présents le jour du vote. L'intervention visant à faire respecter ces règles doit se faire sous forme de simples rappels officiels sans jugement de valeur, ni marque d'une quelconque position de force.

Il se réunirait quotidiennement à 11h avant et pendant le temps du repas si nécessaire au sein de la cantine.

Le Conseil de Médiation est réélu chaque lundi après le forum de la matinée (soit entre 9h15 et 9h40). Les membres de chaque âge se réunissent entre eux pour élire leur(s) représentant(s). Les votants choisissent celui ou celle qu'ils/elles estiment le plus apte à les représenter. Le membre de chaque catégorie disposant du plus grand nombre de voix est en capacité d'être élu s'il accepte le rôle qui lui est confié. Pour toute égalité, les membres seront départagés tout d'abord par leur date de naissance et ensuite par priorité à ceux n'ayant jamais et peu intégré le Conseil. En cas de refus, ce sont les membres ayant un nombre de voix inférieur par ordre décroissant qui peuvent alors être élu à la place.

Immédiatement après cette élection, les membres du Conseil de médiation procèdent entre eux pour élire les membres qui exerceront les rôles de président(e) et vice-président(e). Un(e) animateur/-trice prendra soin de leur définir l'action de « présider » et expliquera les missions relevant de ce rôle : distribution de la parole, information directe sur les décisions prises auprès du ou des personnes concernées.

Idéalement, le Conseil de Médiation serait constitué de :

- 2 enfants de 4 ans
- 2 enfants de 5 ans
- 1 enfant de 6 ans (+1 suppléant(e))
- 1 enfant de 7 ans (+1 suppléant(e))
- 1 enfant de 8 ans (+1 suppléant(e))
- 1 enfant de 9 ans (+1 suppléant(e))
- 1 enfant de 10 ans (+1 suppléant(e))
- 1 enfant de 11 ans (+1 suppléant(e))
- 1 animateur ou une animatrice (+1 suppléant(e))

⁵ Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants et affichées sur des lieux définis pour permettre à chacun de s'y référer facilement et expliquer aux nouveaux enfants. Elles sont en constante évolution.

Selon le degré de gravité des actes traités et/ou les récidives, le Conseil de Médiation opère sur différentes étapes envers chaque membre :

- **Avertissement écrit** du conseil incluant un rappel spécifique du ou des règles non respectées (x2) ; les documents sont remis (et lu dans un espace isolé si le membre est dans l'incapacité de lire et n'a pas souhaité assister à la réunion du conseil traitant son cas) en main propre aux membres concernés

- **Animations à visées de sanctions** ; il s'agit d'animations portant sur des pratiques d'éducation populaire qui suscitent des réflexions sur les sujets abordés. Le membre ciblé par l'animation est dans l'obligation de participer à l'animation qui le concerne.

Les animations à visée de sanction peuvent être la pratique de théâtre forum, des débats/échanges, des animations à visée philosophique ou d'autres animations développant des habiletés sociales (cf. Kit méthodologique sur les habiletés sociales).

- **Convocation obligatoire devant le conseil de médiation** en présence d'un représentant officiel de l'association Maison Pour Tous centre social de Bar-sur-Aube.

- **Suspension temporaire** (voir degré de gravité) ; peut être immédiate en cas de mise en danger d'autrui ou de soi-même.

- **Comparution devant la commission Enfance-Jeunesse** pour discuter et décider sur l'avenir du membre au sein de la structure. Les membres de la commission sont : la présidence de la MPT, des membres du Conseil d'Administration, la direction de la MPT, la direction de l'accueil de loisirs, l'enfant concerné, un ou plusieurs membres de sa famille, etc).

A l'inscription à l'association, les enfants aussi devront signer une charte visant à l'engager dans le système mis en place au sein de l'accueil de loisirs. Le Conseil pourra s'appuyer sur cela lors des rappels au règlement.

Un formulaire de plainte est mis en place pour traiter les différents manquements aux règles mais aussi faire réfléchir le membre sur les différentes situations qu'il rencontrera. En cas d'incapacité à écrire, ce dernier peut être aidé par son pair ou un(e) animateur/-trice.

- **Les sanctions**

Le centre de loisirs est un lieu de vie reflétant une partie du monde qui nous entoure. Il s'agit d'un espace dédié aux enfants afin qu'ils puissent pratiquer de nombreuses activités de loisirs, se détendre et apprendre à vivre en société. Les enfants apprennent continuellement et l'erreur est un moyen d'avancer et non pas un obstacle à l'apprentissage. La sanction a donc une visée pédagogique et n'a pas pour vocation de pénaliser.

- Toute sanction se doit d'être justifiée et expliquée à l'intéressé(e), seulement, pour qu'il/elle puisse comprendre et réfléchir sur ses actes et à leur(s) conséquence(s).
- La sanction doit être adaptée à l'acte inapproprié commis. L'âge et la sensibilité de l'enfant doit être pris en compte.
- Il convient de renoncer à une quelconque mise en scène de cette sanction afin d'épargner une situation humiliante qui de surcroît serait susceptible d'aggraver la situation.
- La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en rapport avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes.
- La sanction doit être juste et proportionnelle à l'acte commis ; elle s'applique à tous les membres impliqués dans la faute s'il y en a plusieurs et pas essentiellement à celui pris la main dans le sac.

H. LA PROCEDURE D'EVACUATION

En cas d'incendie, il est important d'activer le système d'alarme afin d'alerter l'ensemble des personnes présentes au sein du bâtiment. Dès son déclenchement, chaque animateur/-trice rassemble les enfants qu'il encadre et fait sortir toutes les personnes qu'il croise lors de l'évacuation.

Les animateurs/-trices sont chargés également de rassurer les enfants et s'assurent que personne ne reste en arrière ou ne fait demi-tour. Avant de quitter une salle, les fenêtres et portes auront été correctement fermées.

Enfin, les animateurs/-trices les conduisent au point de rassemblement qui se trouve dans la cour de la cantine à l'Ancien collège, en face de la Maison Pour Tous, puis font l'appel.

Les informations détaillées concernant la procédure d'évacuation sont affichées dans chaque salle.

I. L'ECONOMIE LOCALE

Afin de favoriser les interactions et changer de regards vis-à-vis des dépenses, nous envisageons d'établir un système monétaire propre au Village.

Les banquiers sont chargés de réguler l'inflation, c'est-à-dire la dépréciation de la monnaie sur la durée, causée par la hausse du nombre de pièces en circulation sur le « marché ». Ce rôle est exclusivement donné à l'équipe d'animation.

La production de pièces peut-être réalisée par les membres eux-mêmes. Toutefois, un carton particulier, et fourni par l'équipe d'animation, sera utilisé comme support. Sous réserve de modifications, nous limiterons la production quotidienne de pièces à 3 par membre.

Trois valeurs seront attribuée à la monnaie :

- 1 unité : monnaie simplement créée
- 2 unités : monnaie créée avec une production graphique personnelle et individuelle au recto
- 3 unités : monnaie créée avec une production graphique soutenue par les parents au recto

L'augmentation de la valeur doit être validée par l'équipe d'animation. Dans un souci d'objectivité, l'équipe d'animation valide cette augmentation de valeur si le membre lui explique la production graphique qu'il a réalisée. La validation est caractérisée par un tampon au verso de la pièce de monnaie.

Pour réduire l'inflation, les pièces abimées perdraient leur valeur mais seraient exposées sur un mur dédié. De plus, certains éléments de fonctionnement particulier pourraient être « payants » auprès de l'équipe d'animations (en réflexion) telles que l'usage de matériaux consommables non issus du recyclage (perles, scoubidous, feuilles cartonnées de couleurs, etc), des dommages et intérêts liés à la casse d'objets non réparables, la perte de pièces de jeux de société, l'achat de « Kinnies⁶ », l'endettement (jusqu'à 2 pièces maximum), etc.

Il existera des exceptions sur l'utilisation de la monnaie comme :

- Tout service à la personne (enseignement, formation, accompagnement pour un projet ou un atelier, acte de solidarité, etc) est gratuit (dons acceptés)
- Toute nourriture ou boisson en vue d'une consommation immédiate est gratuite (dons acceptés)
- Tout spectacle ou toute manifestation ne peut fonctionner qu'avec une billetterie inversée et/ou la mise en place d'un chapeau à dons

Enfin, cette monnaie peut être utilisée comme un jeu nommé « POG » dont la règle est la suivante :

« Pour commencer une partie de pog, il faut être au minimum deux joueurs. Les enfants doivent miser le même nombre de pogs et donc jouer au minimum un pog chacun. Les pogs sont donc rassemblés en une pile unique, face contre le sol (côté illustré face au sol).

Les enfants déterminent eux même qui jouera en premier. Pour renverser la pile de pogs, le joueur utilise un kini. Le kini est une rondelle, généralement en plastique, de même dimension qu'un pog mais plus épais.

Le premier « pogger » lance le kini sur la pile. Si des pogs se retournent, ils sont à lui. Les pogs restant (non retournés) sont empilés à nouveau et c'est à l'autre joueur de tenter de les retourner. Les enfants continuent à jouer jusqu'à ce que tous les pogs soient retournés. Celui qui gagne le plus de pogs remporte la partie. »

⁶ Pièces en plastique ou en bois utilisées dans un jeu des années 90 appelé « POG »

III. PLACES, ROLES ET EVALUATIONS

A. LA PLACE DE L'ENFANTS ET DE L'ADULTE DANS LE VILLAGE

- **L'enfant**

- S'exprime, donne son avis, son opinion, son sentiment, élabore et partage sa position personnelle, pose des actes créatifs
- Propose, donne des idées, fait des suggestions, prend des initiatives
- Participe, prend en charge des tâches, s'associe à l'organisation
- Prend des responsabilités, assume des rôles dans la société
- Décide, fait des choix personnels et collectifs concernant son cercle de vie, ses préoccupations d'enfants
- Porte un projet, conçoit et réalise une action socialement reconnue
- Devient autonome, il est capable de poser des actes en autonomie, dans son cercle de vie (familial, amicale, scolaire...)

- **L'adulte**

- Fait confiance aux enfants en les accompagnant dans la vie quotidienne et dans leurs projets
- Considère l'enfant comme un interlocuteur égal
- Est vigilant ; un équilibre devant être trouvé entre confiance et vigilance pour le bien être de l'enfant. L'adulte reste garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Est bienveillant, accompagne l'enfant en restant à l'écoute des émotions et des besoins qu'il exprime
- Institue des temps de rituels (forum, temps des métiers, conseil de médiation) qui rythme la journée des enfants et laisse place à des temps spontanés afin que l'enfant reste acteur de l'environnement dans lequel il évolue
- Accompagne les enfants dans leurs prises de décisions qu'elles soient individuelles ou collectives

B. LE ROLE ET LES FONCTIONS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Le rôle du directeur /de la directrice**

- Il/elle est chargé(e) de l'organisation générale du séjour (partenaires, familles...)
- Il/elle assure la gestion matérielle, administrative et financière
- Il/elle est responsable auprès de la DDCSPP de tout ce qui se passe en lien avec l'accueil de loisirs (dans et à l'extérieur de la structure)
- Il/elle est formateur/-trice et accompagnateur/-trice de l'équipe d'animation
- Il/elle est garant(e) de la sécurité physique et affective des enfants et de l'équipe d'animation
- Il/elle est garant(e) de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de l'association

- Il/elle a également la « casquette animateur » et participe aux activités avec les enfants
- La direction-adjointe est chargée d'accompagner, soutenir, la direction dans ses démarches

- **Le rôle de l'animateur / de l'animatrice**

Auprès des enfants :

- Il/elle est garant(e) de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Il/elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs besoins
- Il/elle sait accepter le refus et solliciter sans forcer
- Il/elle est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Il/elle sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il/elle gère complètement son activité de la préparation au rangement
- Il/elle respecte les enfants en tant que personne à part entière
- Il/elle fait part au directeur des éventuels problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- Il/elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il/elle participe aux activités avec les jeunes

Avec l'équipe :

- Il/elle respecte ses collègues, sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Il/elle participe aux réunions de préparation
- Il/elle sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Avec les familles :

- Il/elle sait répondre à des demandes d'organisation où sait orienter vers les personnes concernées
- Il/elle est présent aux moments de l'accueil et du départ
- L'animateur/-trice, présent(e) lors des différents accueils de la journée, va à la rencontre des familles et partage objectivement avec elles la journée de l'enfant

C. LES POINTS NEGOCIABLES

Les points négociables concernent les points qu'il est possible de fixer ensemble et qui peuvent évoluer au fil de l'accueil. Le fait que ces points soient négociables ne signifie pas que tout est possible. Les animateurs restent garants du bien-être des membres et doivent faire partie des membres du Conseil de Médiation afin de trouver des solutions aux différents manquements rencontrés.

- **Pour les animateurs :**

- Les horaires de travail (le directeur étant informé)
- Le déroulement de la journée type

- **Pour les enfants**

- Le fonctionnement général du « village d'enfants » sera discuter et voter
- Les règles de vie peuvent évoluer au cours de l'accueil
- Les métiers et projets mis en place sont amenés à se poursuivre, s'améliorer ou disparaître si les membres le souhaitent.
- L'intervention d'une personne extérieure au « Village d'enfants » et/ou une sortie sera discutée et validée en forum

D. LES POINTS NON-NEGOCIABLES

- **Pour les animateurs et intervenants :**

- Les règles de sécurité
- L'utilisation de produits illicites
- L'utilisation de son téléphone portable pendant son temps de travail à des fins personnelles (hors urgence et tant que la sécurité des enfants n'est pas impactée)
- Les fumeurs ne doivent pas fumer dans les locaux, ni dans la cour, mais à l'extérieur de la structure hors de la vue des enfants. Cette pause ne doit pas intervenir pendant une activité.
- La tenue de propos racistes, irrespectueux, humiliants...
- Le vocabulaire grossier
- L'impolitesse
- L'usage de la violence
- Le non-respect envers l'enfant et les adultes (collègues, parents, etc.)
- Faire de la garderie au lieu d'animer

- **Pour les enfants :**

- Le vocabulaire grossier
- L'impolitesse

- L'usage de la violence
- La détérioration du matériel
- Le non-respect envers l'adulte, ses pairs, son environnement

E. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Les forums peuvent servir d'outils d'évaluation dans le sens où les membres peuvent donner des pistes d'amélioration et définir des règles supplémentaires ou modifiées en fonction de l'évolution du Village et des comportements adoptés en son sein.

Le temps des avis est aussi favorable à cela puisque qu'il permet de dresser le bilan de la journée ou demi-journée vécue tout en expliquant son ressenti et ses raisons. Bien que la parole soit facultative, chaque membre peut mettre en avant les compétences qu'il a acquises.

Des réunions d'équipes sont mises en place un ou plusieurs soirs par semaine ainsi que lors de temps informels pour discuter de la posture de l'adulte, dresser des bilans, vérifier l'accomplissement de nos objectifs pédagogiques ou encore soulever des problématiques qui iraient au-delà du Village.

Une fiche d'auto-évaluation est distribuée à chaque membre de l'équipe afin que chacun puisse se rendre compte de ses éventuelles lacunes et/ou erreurs en vue de les corriger par la suite. Les réponses présentées dans la fiche sont alors discutées lors d'entretiens.

Un regard particulier sera posé sur l'enfant en situation de handicap pour repérer les changements générés par la mise en place de leur projet d'accueil. Seront évalués :

- Sa participation aux activités (active ou passive, durée, etc.)
- Ses émotions (joie, tristesse, colère, etc.) et le comportement lié
- Son rapport à l'autre (enfants et animateurs)
- Ses nouvelles compétences

Enfin, chaque enfant disposera de son propre **cahier de compétences** qui référencera après chaque activité exercée toutes celles qu'il aura acquises. Chaque compétence est validée et signée par l'adulte ou éventuellement un autre enfant qui aurait atteint le niveau de maîtrise maximum d'un domaine précis. Ce cahier permet aussi d'autoriser l'enfant à agir en autonomie ou non sur certaine activité.

- Mise en place de débats-pétales lors des forums matinaux :

FORUM SOUS FORMAT DÉBAT-PÉTALE

Durée : 30 mⁿ environ

Nombre : illimité

Aménagement : tables de 6 disposées en cercle, chaque table représentant un pétale de la fleur.

Désir : prendre une décision à un grand nombre (plus de vingt) en permettant à chacun d'émettre ses objections et d'améliorer la proposition initiale.

Préparation : Fournir autant matériel qu'il y aura de tables pour retranscrire à l'écrit les informations de chaque groupe.

Animation : Donner à chaque table un document écrit à remplir pour permettre aux participants de cadrer leur pensée sur les sujets du jour qu'ils souhaitent aborder.

Les participants ont alors 10 mⁿ pour noter leurs idées et arguments pour rendre les propositions acceptables par la majorité du Village. Chaque pétale n'est pas obligé d'arriver à un accord en son sein. Il s'agit ensuite de nommer un représentant de ce groupe, un « ambassadeur ». Les représentants vont alors occuper les chaises en bout de table, dans l'intérieur.

S'ensuit alors une phase de 10 mⁿ où c'est le cœur de la fleur (les représentants) qui a la parole. Les autres sont réduits au silence mais peuvent noter leurs réactions et propositions. Les représentants doivent parvenir à un accord ou, le cas échéant, exprimer clairement les désaccords et les marges de manœuvre. Alors le débat retourne dans les pétales pour une nouvelle séquence de deux fois 5 mⁿ.

En assistant au débat entre les représentants, les participants adoptent une posture de consensus et recherchent alors une solution viable pour tous plutôt que de persister dans leur choix. Généralement, le deuxième tour au cœur de la fleur permet de trouver un accord. Parfois un troisième aller/retour peut être nécessaire pour fixer les modalités de cette décision et sa mise-en-œuvre : qui, quand, où et comment ?

+ d'infos sur l'organisation réel d'un débat-pétale sur le site de la SCOP Le Contrepied : <http://www.lecontrepied.org/pour-decider>

FORMULAIRE DE PLAINTE

N° (réservé au CM)

NOM et Prénom du plaignant :

.....

Je ne souhaite pas être présent lors du traitement de ma plainte ☐

QUAND ?

Date :

Heure :

OÙ ?

Lieu :

PERSONNE(S) IMPLIQUÉE(S)

Contre qui est déposé la plainte ?

Témoign(s)

1-

1-

2-

2-

3-

3-

4-

4-

Si plus de 4 personnes, ajouter une liste de noms et prénoms en pièce jointe.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Document basé sur celui utilisé à l'École Démocratique de Paris

<https://ecole-democratique-paris.org>